



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence : 2026-021

Objet : Désignation des
représentants de la collectivité au
sein du Comité Social Territorial
commun

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux
comités sociaux territoriaux des collectivités
territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°GD
14/22 du 17 mars 2022 créant un Comité Social
Territorial (CST) commun entre la Communauté
d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le
CCAS de la Ville de Dole,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°GD
57/22 du 23 juin 2022 fixant à 6 le nombre de
représentants titulaires de la collectivité et à 6 le
nombre de représentants titulaires du personnel au
sein du CST,

Considérant la nécessité de désigner les
représentants de l'organe délibérant suite aux
renouvellement de mandat,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du
pouvoir de nomination de désigner, parmi les
membres de l'organe délibérant et les agents de la
collectivité, les représentants des collectivités
relevant du Comité Territorial Social commun placé
auprès de la Communauté d'Agglomération du
Grand Dole.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein du Comité Social Territorial commun de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du CCAS de la Ville de Dole placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Madame Maryline MIRAT, 1^{ère} Adjointe et membre du bureau déléguée
- Monsieur Bernard GUERRIN, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Olivier MEUGIN, 6^{ème} Vice-président
- Monsieur Gilles CHAFFANGE, 10^{ème} Adjoint
- Madame Patricia ANTOINE, 7^{ème} Adjointe et conseillère communautaire
- Monsieur Jean-Baptiste VOINOT, Directeur Général des Services

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- Madame Blandine CRETIN-MAITENAZ, conseillère communautaire
- Madame Sophie JOBELIN, 9^{ème} Adjointe au Maire et conseillère communautaire
- Monsieur Jean-Michel REBILLARD, conseiller municipal et communautaire
- Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY, 10^{ème} Vice-président
- Madame Catherine CHEVALIER, Directrice des Ressources Humaines
- Madame Anaïs MAGNIN, Directrice des Politiques Territoriales

Article 2 : La présidence du Comité Social Territorial est assurée par Madame Maryline MIRAT.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Direction des Ressources Humaines,
- * Représentants de la collectivité.

Fait à Dole le, 13 mai 2026

Le Président,

Jean-Pascal FICHERE

